

La Lettre aux Secrétaires Généraux

N°9 - octobre 2025

Bienvenue dans votre lettre mensuelle dédiée aux Secrétaires Généraux des EPLE ! Pour rappel, ce format a été conçu pour centraliser toutes les informations et demandes d'actions des services régionaux, avec pour objectif de réduire le nombre de mails que vous recevez. Pour simplifier votre lecture, des visuels permettront de distinguer les articles « **pour action** ». Les chefs d'établissement reçoivent également une copie de cette lettre.

Solen DIVET

Directrice de l'Éducation et de l'Orientation
Direction générale adjointe
Défi Jeunesse
Région des Pays de la Loire

Barbara GRAVELLE

Directrice du Patrimoine immobilier
Direction générale adjointe
Défi Transformations
Région des Pays de la Loire

Benoît SCHAEFFER

Directeur des Ressources humaines par intérim
Directeur adjoint des Ressources humaines
Direction générale adjointe
Défi Transformations
Région des Pays de la Loire

Calendrier des rdv régionaux des secrétaires généraux



* Pour accéder aux liens ou supports, cliquez sur l'image pour télécharger la version PDF en ligne.



PROCHAINE RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX "LES RDV DES SG"

- **3 décembre** à 14h à l'Hôtel de Région à Nantes (44)
- Une invitation vous sera adressée prochainement

Calendrier des rdv régionaux des agents régionaux



20 octobre

SÉMINAIRE ANNUEL DES ENCADRANTS

Retour sur la Rencontre plénière annuelle des Personnels de direction des lycées publics à l'Hôtel de Région

Christelle Morançais a accueilli les chefs d'établissement et secrétaires généraux, représentant les 116 Etablissements Publics Locaux d'Enseignement de la Région des Pays de la Loire.

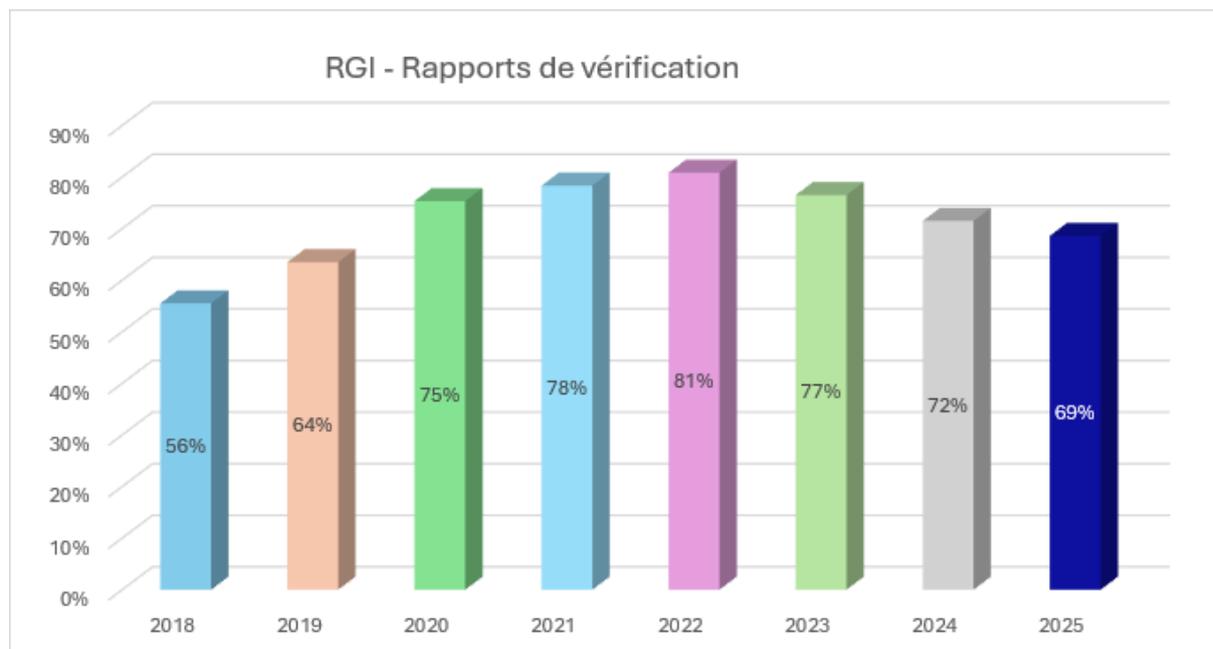
Au côté de la Région, d'autres instances institutionnelles étaient également présentes : la Rectrice, les services du Rectorat, la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), le Directeur interrégional de la mer adjoint (DIRM NAMO), ainsi qu'André Martin, Vice-président régional Lycée et Formation initiale.

Ce sont 55 chefs d'établissement et 52 secrétaires généraux qui ont participé à cette rencontre proposée avec une nouvelle formule sur 2 temps d'échanges : d'abord avec les services régionaux autour de stands thématiques puis avec les instances institutionnelles sur un format d'interview.

Téléchargez :

- [la dernière version du Qui fait Quoi ?](#)
- [le livret offre de service "la Région à vos côtés"](#)

Retour sur les Revues de Gestion Immobilière 2025 !



Les rapports de vérification RGI ont montré une hausse constante depuis 2018 du taux de réalisation. Partant de 56% en 2018, grâce à des efforts continus, le taux a augmenté progressivement pour atteindre 81% en 2022.

Cependant, depuis une légère baisse continue est observée. Il convient de rester collectivement mobilisé pour la réalisation de ces contrôles et leur transmission à la Région. L'objectif étant de revenir en 2026 à un taux proche de 80%. Il est essentiel pour la Région, propriétaire des bâtiments d'avoir connaissance de ces rapports afin d'accompagner au mieux les établissements et programmer les travaux nécessaires.

Les conseillers métiers Maintenance et les pôles patrimoines restent à votre écoute et appuis pour travailler sur ces sujets, n'hésitez pas à les contacter.

Les dossiers individuels des agents

💡 Le saviez-vous ?

Le dossier individuel des agents est géré sur support électronique à la Région des Pays de la Loire ce qui permet d'établir la traçabilité des opérations de gestion. La durée de conservation est fixée pour chaque type de document qui fait ensuite soit l'objet d'un archivage intermédiaire soit d'une destruction. Au terme de leur durée d'utilité administrative, les documents font l'objet d'un versement dans un service public d'archives au titre des archives définitives ou sont éliminés. Surtout, le dossier individuel de l'agent est unique (article 1 du décret 2011-675 du 15 juin 2011).

📁 Quels documents sont concernés ?

Une nomenclature des documents existent et ceux-ci concernent autant des données liées à l'état civil, qu'à la situation de famille, qu'au recrutement de l'agent, aux demandes de cumul d'emploi, aux modalités de temps de travail ou encore la gestion des congés et des absences, les entretiens professionnels, les accidents de service, les avancements ou la promotion, les attestations de formation, les dossiers d'enquête ou rapport au conseil de discipline, etc. La liste complète est fixée [ici](#)

👉 En quoi les secrétaires généraux et les encadrants sont concernés ?

Le dossier individuel des agents étant unique, il ne peut y avoir de coexistence dans les lycées : ils ne doivent donc conserver aucun document qui relève du dossier administratif des agents régionaux. Par exemple, les lycées ne peuvent conserver de façon numérique des arrêts de travail, des arrêtés d'agents, ni les attestations de formation ou les habilitations des agents. En revanche, il est possible de disposer d'outils de suivi (pour le suivi des habilitations des agents par exemple). Les documents que les lycées peuvent conserver le temps de l'instruction des dossiers sont les préparations des entretiens professionnels par exemple ou les fiches incidents et rapports tant que la situation n'est pas réglée ou qu'une décision disciplinaire n'a pas été prise.

Campagne PAREO 2026

Nous vous informons que la campagne PAREO 2026, pour les 2 temps, **débutera le 13 octobre 2025** :

Temps 1 (Hors pédago) - MMV + ARL

| | |
|---|--|
| 13 octobre 2025 ↙ 5 décembre 2025 | Ouverture de l'application PAREO pour les domaines Mobiliers Matériels Véhicules, ARL & Numérique <ul style="list-style-type: none">• Du 13 octobre au 21 novembre 2025 : saisie des besoins par les établissements• Du 13 octobre au 5 décembre 2025 : saisie des avis par les experts régionaux |
|---|--|

Temps 2 - PEDAGOGIQUE

| | |
|--|---|
| 13 octobre 2025 ↙ 19 décembre 2025 | Ouverture de l'application PAREO pour le domaine Pédagogique <ul style="list-style-type: none">• Du 13 octobre au 8 décembre 2025 : saisie des besoins par les établissements• Du 13 octobre au 19 décembre 2025 : saisie des avis par les experts |
|--|---|

Les fiches, les outils pratiques et les informations utiles sont disponibles depuis e-lyco : <https://paysdelaloire.e-lyco.fr/pareo/>

Les orientations budgétaires régionales 2026

📅 En rappel du mail adressé le 18 septembre, retrouvez en téléchargement [les orientations régionales pour l'année 2026 en matière budgétaire et comptable](#) ainsi que [les orientations régionales pour l'année 2026 relatives à l'organisation des services de restauration et d'hébergement](#).

L'équipe du Service financement et appui technique de la Direction de l'Éducation et de l'Orientation se tient à votre disposition pour toute question : sfat@paysdelaloire.fr

La notification de la DACF sera transmise fin octobre, elle s'accompagnera cette année d'une présentation du mode de calcul appliqué.

Par ailleurs, comme suite à la demande du réseau des Secrétaires généraux, vous recevrez cette année un courrier courant octobre pour vous indiquer le montant prévisionnel concernant les crédits éducatifs d'autonomie, crédits d'équipements professionnels, et le fonds social.

Retrouvez toutes les informations relatives au webinaire du 3 octobre :

- [Webinaire DACF 2026 EN](#)
- [Webinaire DACF 2026 AGRI](#)

Enquête en cours

Campagne 2024 :
contrats/viabilisation (Réserves) :

Pour répondre : [cliquez ICI](#)

ACTION

Opération « Ici, on cuisine » : Menu d'automne du chef Samuel ALBERT

 **Rappel** : Retrouver les fiches recettes Easilyls du menu d'automne imaginé par Samuel ALBERT à proposer à partir de ce mois d'octobre.

 [Recette Pomme Magritte](#)

 [Volaille Anjou Maine Quinoa](#)

 [Crevettes roses, coleslaw, aioli à l'ail noir](#)



 Nous vous remercions de votre participation très active aux derniers menus qui ont remporté un vif succès et comptons sur votre mobilisation pour proposer ce menu de rentrée à nos lycéens.

Informations sur les actions éducatives

 **Actions éducatives** : vous avez **jusqu'au 30 novembre** pour adresser les bilans pédagogiques et financiers de vos actions éducatives 2024.2025.

Retrouvez toutes les informations à cet endroit : <https://paysdelaloire.e-lyco.fr/projet-educatif-regional/ael-justificatifs-subventions-et-transport/>

 **Appel à projets « Jeunes en difficulté dans leur établissement »** : vous avez également **jusqu'au 30 novembre** pour adresser les bilans pédagogiques et financiers de vos actions 2024.2025.

Retrouvez toutes les informations sur le portail des aides et en [copie de cette lettre](#).

Le Média orientation

 **Rappel** : Retrouver les fiches recettes Easylis du **menu d'automne imaginé par Samuel ALBERT** à proposer à partir de ce mois d'octobre.



Le Média Orientation est une initiative innovante lancée par la Région des Pays de la Loire pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'orientation. Il s'agit d'un média 100% digital, conçu avec et pour les jeunes, qui aborde l'orientation de façon positive et inspirante. Les jeunes y accèdent aujourd'hui via les réseaux sociaux où ils ont l'habitude de s'informer : Instagram et TikTok (@lemediaorientation)

Le média propose 3 vidéos par semaine avec des formats courts et dynamiques.

1. **"Le Décllic"** : parcours de personnalités publiques et ce qui a influencé leur choix de vie
2. **"Le Beau Geste"** : zoom sur un moment-clé gratifiant dans un métier
3. **"Cool / Pas cool"** : points forts/faibles de certaines formations sous forme d'animation
4. Plus un carrousel "Les actus du mois" avec les dates importantes pour s'orienter.

Nous proposerons prochainement des contenus enrichis (podcasts, interviews, webinaires) pour accompagner les jeunes et leurs familles dans leur parcours orientation.

Le Média Orientation propose des témoignages authentiques et diversifiés (jeunes, adultes, anciens décrocheurs, apprentis...), dans une approche positive de l'orientation; il se veut un outil d'émancipation permettant aux jeunes de devenir acteurs de leur avenir.

Le Média Orientation proposé s'adapte aux usages numériques des jeunes. Il est une ressource complémentaire pour l'accompagnement des élèves.